



DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Éducation sur l'enseignement supérieur,

donne délégation de signature à Madame Françoise MONTET-LATTES, Ingénieur de Recherche, Directrice de la Communication

à l'effet de signer, pour ce qui relève du Service Communication de l'Université Toulouse 1 Capitole,

- les certificats administratifs
- les contrats de cession de droit à l'image
- les contrats de commande d'un reportage photographique
- les contrats d'hébergement de sous-sites Internet dans le Ksup UT1

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

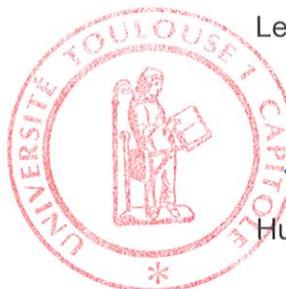
Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Françoise MONTET-LATTES en date du 1^{er} mars 2017.

Fait à Toulouse, le 1er décembre 2020

Le délégué,

Françoise MONTET-LATTES

Le Président



Hugues KENFACK